



## Journée de l'égalité 2015

«Droit au travail?! Les droits des personnes handicapées dans le monde du travail»

## Les personnes handicapées ont droit au travail

**En Suisse, les personnes en situation de handicap sont souvent confrontées à des inégalités dans la vie professionnelle. L'interdiction constitutionnelle de la discrimination, la loi sur l'égalité des personnes handicapées et le droit du travail en vigueur ne les protègent pas suffisamment contre les discriminations. Lors de la Journée de l'égalité 2015, plus de 100 personnes avec ou sans handicap ont discuté de l'aspect éminemment existentiel de ce problème ainsi que des espoirs suscités par la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.**

La Journée de l'égalité 2015, organisée par le Conseil Égalité.ch (CE.CH) et AGILE.CH, fut jouée à guichets fermés ! La question du droit au travail touche manifestement à un point sensible. La vice-présidente du CE.CH Helen Zimmermann constate : «Bon nombre de personnes handicapées ont du mal à accéder au monde du travail. Les obstacles à franchir sont très souvent plus importants pour elles que pour les personnes non handicapées». Elle évoque l'exemple d'une jeune femme douée ayant un trouble moteur cérébral qui ne trouve, à la fin de sa scolarité obligatoire et malgré 200 candidatures envoyées, aucun poste d'apprentie de commerce. Où celui de cette pâtissière qui s'estime désavantagée, ayant été licenciée peu de temps après l'annonce de sa SEP – officiellement pour des raisons économiques.

### La Convention de l'ONU engage la Suisse

Divers intervenants et intervenantes ont cité des exemples de personnes handicapées ayant réussi leur inclusion professionnelle et parlé des espoirs que suscite la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Celle-ci engage la Suisse, depuis 2014, à prendre les mesures appropriées afin de protéger efficacement le droit des personnes handicapées dans le monde du travail. Dans son article 27, la Convention mentionne le «droit [des personnes handicapées] à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouverts, favorisant l'inclusion et accessibles aux personnes handicapées.»

### Les entreprises peuvent-elles être contraintes?

La Journée de l'égalité 2015 s'est terminée par une discussion intéressante autour d'une table ronde à laquelle le public était invité à participer. Jeannine Pilloud, responsable Voyageurs CFF, et Martin Kaiser, de l'Union patronale Suisse, ont fait connaître les mesures prises au sein des CFF, mais aussi d'autres entreprises, afin de permettre aux personnes handicapées d'accéder au travail.

Vous trouverez d'autres informations sous: [www.agile.ch/gleichstellungstag-2015](http://www.agile.ch/gleichstellungstag-2015)

Le **Conseil Égalité.ch** est un forum de réflexion ouvert à toutes les questions liées à l'égalité des personnes handicapées. Il transmet ses revendications aux organisations, aux autorités, aux politiques et à la société. Le Conseil Égalité.ch se compose de six membres représentant différents groupes de handicaps ainsi que les différentes régions linguistiques. **AGILE.CH** a impulsé le CE.CH et en est l'organe responsable.

### Contact:

Magali Corpataux, secrétaire romande et porte-parole  
c/o AGILE.CH, Effingerstr. 55, 3008 Berne  
Mobile: 079 698 28 44, tél. 031 390 39 39, e-mail: [magali.corpataux@agile.ch](mailto:magali.corpataux@agile.ch)